



clermont
auvergne
métropole

ICI ON SEME

Un peu, beaucoup, passionnément!



Et si on jardinait nos rues ?
Guide du permis de végétaliser



Plus d'infos : www.clermontmetropole.eu | icionseme@clermontmetropole.eu

transition⁺
énergétique
et écologique

Crédits photos : Ville de Vichy, Ville de Clermont-Ferrand, Clermont Auvergne Métropole
Illustrations : Clermont Auvergne Métropole / Antonin Berne.
Couverture : Agree Studio. Impression : SIC Impression. Imprimé sur papier recyclé.

SOMMAIRE

Un dispositif pour végétaliser sa ville	4
a. Les objectifs du dispositif	
b. Qui peut participer à ce dispositif ?	
c. De la demande au projet	
d. Durée du Permis de Végétaliser	
Choisir son projet de végétalisation	7
Les différents types d'aménagements possibles	
Le fleurissement de pieds d'arbres	
Les fosses de plantation et le micro-verdissement	
Les murs végétalisés	
Typologie des grimpanes	
Les types de murs végétalisés	
Monter son projet de végétalisation	11
a. Les caractéristiques du lieu	
b. Les caractéristiques des végétaux	
c. Choisir ses végétaux	
Planifier sa plantation	14
a. Préparation du sol pour la plantation	
b. La plantation	
c. Les paillages organiques et minéraux	
Entretenir sa plantation	17
Nourrir son sol pour qu'il nourrisse les plantes	
Accompagner ses plantations	
Lexiques	21
Tableau d'intérêt saisonnier	22
Notes	23

UN DISPOSITIF POUR VÉGÉTALISER SA VILLE

Pour embellir les rues tout en apportant une réponse aux enjeux énergétiques et écologiques, Clermont Auvergne Métropole vous encourage à devenir les jardiniers de votre propre quartier en demandant un Permis de végétaliser. Grâce à ce permis, chacun peut s'approprier un petit bout d'espace public pour faire pousser ses plantes. Aux pieds des arbres, le long des bâtiments ou bien encore en façade, les possibilités pour verdier et fleurir les rues sont nombreuses.

Le Permis de végétaliser, c'est une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier. Cette autorisation est accordée par le Maire. Elle permet aux riverains en ayant fait la demande de planter des végétaux et de les entretenir sur l'espace public.

a. Les objectifs du dispositif



Le Permis de végétaliser vise à :

- **favoriser** la nature et la biodiversité urbaine ;
- **renforcer** la trame verte de l'agglomération clermontoise ;
- **réduire** l'imperméabilisation des sols et le risque d'inondation ;
- **atténuer** le phénomène d'îlot de chaleur et améliorer la qualité de l'air ;
- **offrir une alternative** de gestion vis-à-vis de la végétation spontanée nécessitant du désherbage ;
- **participer** à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie ;
- **créer** des cheminements agréables et ainsi favoriser les mobilités douces ;
- **changer** le regard sur les parties les plus urbanisées de la métropole ;
- **créer** du lien social, favoriser les échanges entre voisins.

b. Qui peut participer à ce dispositif ?

Le Permis de végétaliser s'adresse aux riverains propriétaires, co-propriétaires ou locataires (sous-réserve d'accord du propriétaire ou du syndicat de copropriété). Les associations peuvent également solliciter la Métropole.

Nous vous invitons à présenter votre projet aux conseils de quartier, au voisinage, aux commerçants et aux copropriétés proches (syndicats, concierges...) pour être sûr de respecter les usages de l'espace public (sortie des poubelles, étalages, visibilité des vitrines...). La communication en amont permettra d'encourager la mise en place de projets de voisinage et ainsi d'éviter les conflits.

c. De la demande au projet

La Direction de l'Espace Public et de la Proximité (DEPP) de Clermont Auvergne Métropole réceptionne votre demande, étudie les contraintes, prend en charge les travaux nécessaires et vous accompagne dans l'élaboration de votre projet.

Nous vous suivons également pour vos premières plantations : la Métropole offre le **substrat*** ainsi que des végétaux issus des serres métropolitaines. Vous pourrez également enrichir votre plantation par vos propres moyens, sous validation des services métropolitains.

Un panneau **Ici on sème** sera fourni pour chaque projet afin que le voisinage et les services techniques identifient votre démarche.

Le technicien Nature en Ville de la Métropole restera disponible pour suivre l'évolution de votre projet. N'hésitez pas à le solliciter pour lui demander des conseils d'arrosage, d'entretien...





d. Durée du Permis de végétaliser

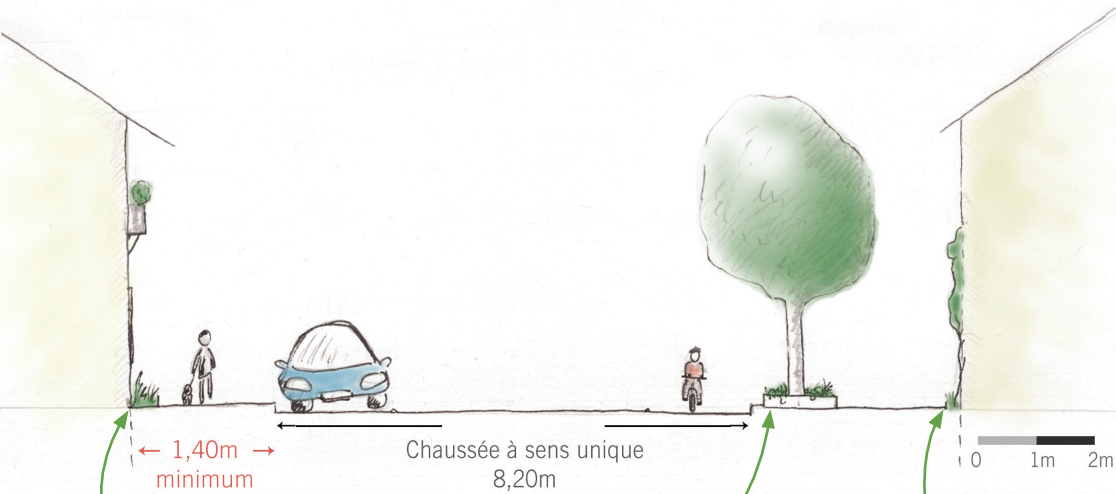
Le Permis de végétaliser est délivré pour une durée de 3 ans et renouvelable par tacite reconduction. Il est accordé à titre gratuit pour toute la durée de l'autorisation, conformément à l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, qui permet à la commune de délivrer gratuitement une autorisation d'occupation du domaine public lorsque cette occupation contribue directement à assurer la conservation du domaine public. Sauf en cas de force majeure (déménagement, vente), le signataire du règlement s'engage à respecter ses engagements sur cette durée.

Au-delà de ce délai minimum, le bénéficiaire de l'autorisation peut mettre fin au Permis de végétaliser sur simple demande auprès du technicien de la DEPP.

L'occupation temporaire du domaine public étant de nature précaire, elle peut être résiliée à tout moment par la commune pour motif d'intérêt général (sécurité, réalisation d'aménagement, propreté, etc.).

CHOISIR SON PROJET DE VÉGÉTALISATION

Les différents types d'aménagements possibles



fosse de plantation
2m x 0,30m x 0,30m
ou micro-fleurissement
dans des fosses de
0,15m x 0,15m



plantation
en pied d'arbre
1.18m x 1.23m x 0.20m



grimpante sur
support fosse de
0,20m x 1m x 0,30m

Le fleurissement de pieds d'arbres

La plupart des couvre-sols sont bénéfiques à l'arbre. Ils protègent le sol contre l'érosion, le piétinement ou encore l'évaporation. Installez des vivaces pour mettre en valeur les pieds d'arbres. Choisissez de jeunes arbres afin d'avoir plus de place pour votre plantation.

Quelques conseils :

- *Intégrez des plantes au feuillage persistant pour que votre plantation soit visible toute l'année.*
- *Certains arbres offrent une couverture à la pluie importante. Surveillez les besoins en eau de votre plantation.*
- *Au soleil : plantez des sauges, népéta, valériane, géranium vivace, corbeille d'or, alchémille, erigeron.*
- *À l'ombre ou la mi-ombre : plantez des bergenia, la claytone de sibérie, bugle rampant, geranium vivace, alchemille.*
- *Aux pieds des conifères : plantez des euphorbes, de la pervenche, des fétuques ou encore des fougères.*



Attention, certaines espèces comme les sedums, l'orpin ou le pourpier de cooper sont sensibles au piétinement et sont donc à éviter. Les plantes grimpantes sont à proscrire, elles empêchent les techniciens de réaliser leurs diagnostics sur l'état de santé de l'arbre.

Les fosses de plantation et le micro-verdissement

Demandez la création d'une fosse au pied de votre mur afin de pouvoir y planter des végétaux. Les fosses de plantation sont creusées au pied d'un mur sur 30 cm de profondeur pour environ 30 cm de largeur. La longueur est variable selon chaque projet. Pour les cas où il n'est pas envisageable de faire une fosse, nous proposons de réaliser un micro-verdissement de 15 cm par 15 cm. La plantation en pleine terre est idéale pour relancer la vie du sol. Ce type de plantation permet également d'absorber les eaux de pluie en ville.

Quelques conseils :

- *Pensez à varier les hauteurs de votre plantation. Si votre fosse est assez large, vous pouvez disposer les plantes les plus hautes en arrière-plan, quelques touffes devant et des couvre-sols entre elles.*
- *Vous pouvez semer des annuelles ou des bisannuelles le temps que les vivaces occupent la surface.*



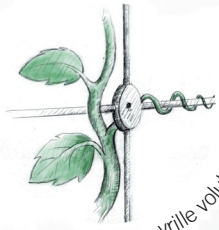
Les murs végétalisés

Demandez la création d'une fosse au pied de votre mur afin de planter une grimpante. Les grimpantes décorent les façades et créent de multiples refuges pour la biodiversité. Privilégier une grimpante caduque sur les façades exposées au soleil permet au soleil de chauffer le mur l'hiver. Privilégier une grimpante persistante sur une façade pas ou peu exposée peut protéger des intempéries et des variations de températures.

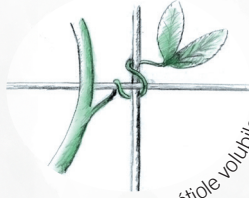
Avant tout, il est nécessaire d'identifier l'état et le type de mur que l'on veut végétaliser. Faites un état des lieux minutieux de votre mur : de quoi est-il construit ? Cherchez des traces de gonflement, de fissures ou un descellement de couronnement... Évitez d'installer une grimpante à ventouse ou à crampon sur un mortier ou un enduit au risque de laisser des traces. Choisissez la plante grimpante selon votre support et l'entretien qu'elle demande afin d'éviter les mauvaises surprises. Les plantes grimpantes ligneuses (glycines, etc.) sont à proscrire car leur développement est difficile à gérer.



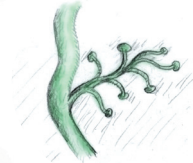
Typologie des grimpantes



vriille volubile



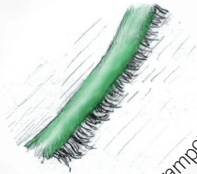
pétiole volubile



ventouses



grappins



crampons



tige volubile

Les types de murs végétalisés :

- Les façades recouvertes par un lierre (à crampon) ou une vigne vierge (à ventouse) ne nécessitent pas d'installation préalable.
- Les treillis en fer à béton ou en bois sont utilisables pour installer une plante volubile ou à grappins.
- Les systèmes de câblages en inox sont utilisés pour les plantes grimpantes sans crampons ni ventouses.

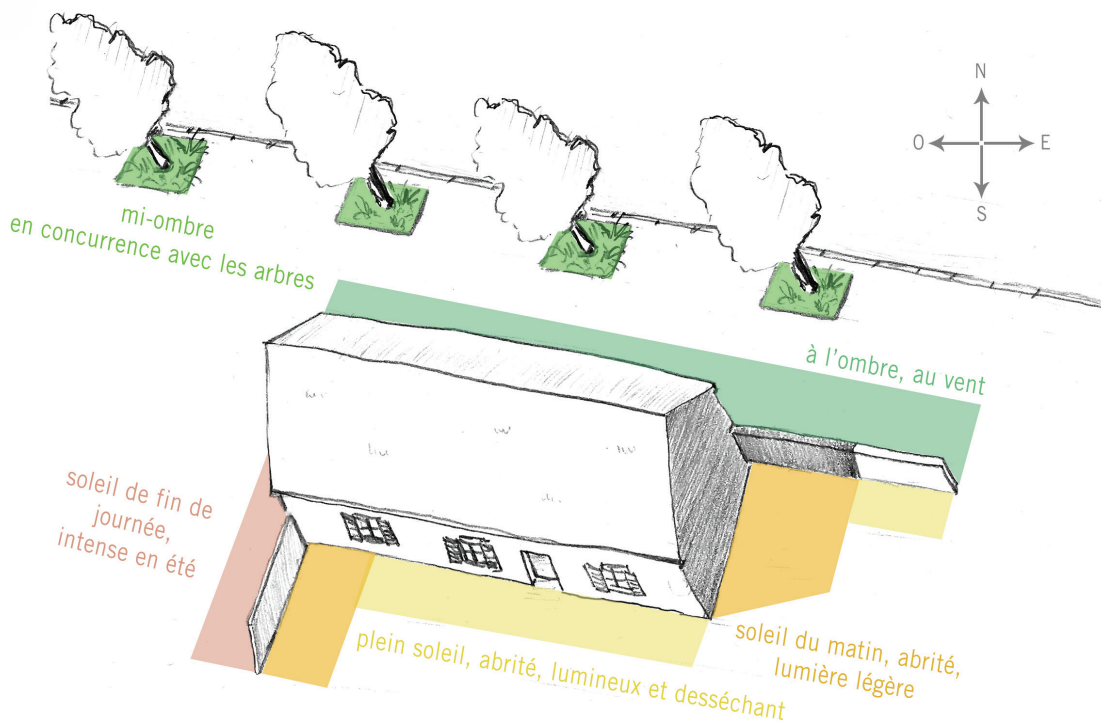
Choisissez un support adapté au poids final de la plante (+/- 5ans). Les structures doivent être installées à une certaine hauteur afin d'être hors de portée ; la hauteur de la plante dépendra de son type de croissance et du support installé. Profitez de travaux sur votre façade pour installer la structure de votre choix.

Les serres métropolitaines ne produisent pas de plantes grimpantes mais nous pouvons vous conseiller et vous accompagner. Il existe de nombreuses plantes grimpantes à feuillage **caduque, semi-persistant ou persistant***. Vous trouverez en pépinière des grimpantes herbacées (sans bois) et des grimpantes ligneuses (avec bois) :

- les grimpantes annuelles sont la plupart du temps utilisées au potager (courges, haricots grimpants...),
- les grimpantes vivaces telles que le houblon ou les clématites vivaces sont plus durables, elles se renouvellent de la base tous les ans,
- les grimpantes ligneuses transforment leurs tiges en bois avec le temps, comme un arbre ou un arbuste.

MONTER SON PROJET DE VÉGÉTALISATION

Une plantation pérenne et intégrée dans son environnement demande une petite analyse de celui-ci. Plusieurs facteurs rentrent en jeu : le type de plantation choisi, le sol, l'exposition, les températures, le vent et les précipitations.



a. Les caractéristiques du lieu



Le sol, un support vivant à préserver

Autant que possible, il est préférable de se satisfaire du sol en place afin d'éviter les apports divers qui risquent de le dérégler. Sachez que le substrat apporté par les services techniques est prêt à planter. Vous pourrez, dans un second temps, rajouter de l'humus ou du compost pour nourrir votre sol afin que les plantes puissent prélever le nécessaire à leur croissance. Économisez-vous en laissant les cailloux dans votre sol, seules les plus grosses pierres sont à enlever. Les cailloux de moins de 4 cm jouent un rôle drainant dans votre plantation.



L'exposition

Observez si la zone est exposée en plein soleil, ou complètement à l'ombre. Affinez votre regard pour les zones de mi-ombre. Est-ce qu'elles sont exposées au soleil le matin ou l'après-midi ? Attention, les plantes d'ombre ont tout de même besoin d'un minimum de lumière pour fleurir.



Les températures et le vent

Le climat continental de notre région oscille entre un climat sec et chaud l'été et un climat subalpin, sec et froid l'hiver. Toutefois, le milieu urbain constitue un micro-climat plus doux. Les murs emmagasinent de la chaleur pendant la journée et la restituent une fois la nuit tombée. Le vent sèche la terre et les feuilles. Le paillage permettra de protéger le sol mais évitez d'installer des vivaces trop hautes au risque de voir leurs tiges se briser. Si vous souhaitez acheter des plantes pour compléter votre plantation, renseignez-vous sur leur résistance aux températures hivernales : la zone de rusticité est de 7 à 8a pour la métropole



Les précipitations

Clermont-Ferrand est une des villes les plus sèches de France (hors zone méditerranéenne). Les précipitations sont concentrées au printemps et à l'automne. L'effet Foehn dû à la chaîne des Puy impacte différemment les 21 communes de la métropole alors renseignez-vous localement auprès de vos voisins jardiniers.

b. Les caractéristiques des végétaux

Un verdissement durable repose sur :

- une plantation pérenne ;
- un choix de plantes rustiques adaptées au milieu ;
- un travail du sol minimum et un amendement réduit voir nul ;
- une limitation de l'arrosage ;
- un entretien limité prenant en compte la biodiversité.

Les végétaux ont des cycles de vie et de multiplication bien différents. Nous favorisons les plantes vivaces pour les Permis de végétaliser car elles sont les mieux adaptées à ce type de plantation. Une plante vivace est une plante **herbacée*** qui ne produit pas ou peu de bois et qui vit plusieurs années. Les vivaces subsistent l'hiver grâce à leurs parties souterraines (rhizomes, bulbes, tubercules...). Elles peuvent conserver ou perdre leur feuillage durant l'hiver. Attention aux plantes vivaces exotiques, elles proviennent bien souvent de régions climatiques plus chaudes et ne sont pas adaptées à notre milieu.

On rassemble dans la grande catégorie des vivaces :

- les plantes à fleurs ;
- les graminées ;
- les bulbes ;
- les fougères.



c. Choisir ses végétaux

La liste des végétaux associée à ce document présente les vivaces mises à disposition pour le Permis de végétaliser. Chaque plante est adaptée à une situation optimale dans laquelle elle peut fleurir et se multiplier. Définissez une thématique (texture, couleur, feuillage...) pour votre plantation puis sélectionnez les végétaux qui correspondent aux caractéristiques du site. Essayez de :

- réaliser un dessin ou un plan de votre projet ;
- prendre en compte les dimensions adultes des plantes ;
- prendre en compte le contexte de votre plantation : la couleur du mur, d'une barrière en bois, etc. ;
- réaliser un camaïeu ou des jeux de contrastes sans mélanger toutes les couleurs ;
- jouer avec les textures des feuillages et les hauteurs ;
- équilibrer les périodes de floraisons en vous aidant du tableau d'intérêt saisonnier (retrouvez un exemple à la fin du document) ;
- limiter votre choix à quelques végétaux pour créer un rythme.

Vous pouvez agrémenter vos plantations avec des plantes issues de votre jardin (multiplication, repiquage...) ou achetées. Veillez à ce que ces plantes soient contenues dans de petits godets pour faciliter la reprise et qu'elles ne soient pas épineuses, urticantes, allergènes ou invasives.

PLANIFIER SA PLANTATION

La majorité des plantes vivaces peut être plantée de septembre à mi-avril, en dehors des périodes de gel. Il est cependant recommandé d'éviter de planter en période hivernale. Une plantation dès le mois de septembre permet l'enracinement des plantes vivaces avant l'hiver. Lorsque la plantation est exposée à l'ombre, ou à la mi-ombre, et que le sol a tendance à être froid, il est recommandé de planter au printemps, en fonction du climat de l'année en cours.

Remarque : les graminées sont sensibles au pourrissement. La plantation au printemps est donc favorisée.

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Vivaces variées												
Bulbes printemps												
Bulbes été												

a. Préparation du sol pour la plantation

Les jeunes plantes vivaces ont besoin d'espace et d'un sol meuble pour que les racines se développent facilement : la zone de plantation doit être soigneusement désherbée, décompactée et, si possible, préparée quelques jours à l'avance. Plus le désherbage avant la plantation est rigoureux, moins l'entretien sera important les mois qui suivent la plantation.

Choisissez le jour de la plantation en suivant la météo, veillez à ce que la terre ne soit pas complètement détrempée ni trop sèche. Si c'est le cas, arrosez votre sol et reportez votre plantation à plus tard. Pensez à décompacter de nouveau et à niveler le sol à votre retour. Attention, décompactage n'est pas synonyme de retournement ! L'idéal est d'avoir une terre grumeleuse entre vos doigts avant la plantation.

Si un paillis organique ou minéral est prévu, le niveau de la terre doit se situer à environ 5 cm au-dessous de la bordure pour éviter qu'il ne déborde.

b. La plantation

1. Disposez les godets sur la zone de plantation pour bien les répartir en suivant votre plan de plantation.
2. Creusez un trou deux fois plus gros que le godet.
3. Trempez les godets les uns après les autres dans une bassine d'eau, sortir la motte du pot avant de planter.
4. Positionnez le haut de la motte à la surface, ramener la terre autour en tassant légèrement avec les doigts. Formez une cuvette d'arrosage avec le reste de terre.
5. Arroser copieusement en plusieurs fois pour « plomber » la terre et chasser l'air. Comptez 1L d'eau par plant. Veillez à ne pas détruire la cuvette.
6. Pailler la surface de la plantation sur 3 cm en faisant attention à laisser respirer la base de la plante. Arrosez finement pour coller le paillage à la terre.
7. Nettoyez les abords de la plantation et jetez les emballages plastiques.
8. Envoyez-nous une photo de votre plantation à l'adresse suivante : icionseme@clermontmetropole.eu !

Astuce : plantez un bâtonnet aux pieds des plantes les plus discrètes pour les repérer.

c. Les paillages organiques et minéraux

Les paillages organiques rendent de multiples services :

- ils **limitent** la pousse des herbes spontanées et donc les travaux de désherbage ;
- ils **augmentent** la capacité de rétention de l'eau dans le sol et donc permettent une réduction des arrosages ;
- ils **évitent** le phénomène de compactage et d'érosion par la pluie ;
- ils **nourrissent** le sol au fur et à mesure en se décomposant ;
- ils **maintiennent** vivant et fertile le sol en stimulant les organismes du sol.



On trouve en jardinerie plusieurs types de paillages adaptés aux plantes vivaces. Préférez un paillage coupé plutôt que des plaquettes. Le **BRF*** (un broyat de jeunes branches fraîchement coupées), le paillis de graminées (miscanthus...) peuvent être faits-maison si vous taillez des arbustes caducs. Les déchets de taille des résineux (écorces de pin, mulch de conifères) acidifient beaucoup trop le sol et sont à éviter. La bâche non dégradable (verte ou noire, en plastique) est à proscrire : elle finira toujours par se déchirer et polluera votre plantation. De plus, elle ne favorise pas la vie du sol.

L'épaisseur de paillage pour les plantes annuelles, bisannuelles et vivaces est d'environ 3 à 5 cm. Choisissez un paillage fin tel que la paille de chanvre, de lin, de céréales ou de petites branches. Il est recommandé de pailler à l'automne plutôt qu'au printemps.

Les paillages minéraux (tuiles concassées, graviers, ardoise, pouzzolane) sont difficiles à désherber. On réserve ce type de paillages pour des sols secs et pierreux, sur lesquels ont été installées des plantes vivaces adaptées. Ce type de paillage ne favorise pas directement la vie biologique du sol mais il peut créer un habitat pour certains insectes.

Le paillage, une ressource naturelle

Le paillage est aujourd'hui abondamment utilisé par les jardiniers, les avantages sont en effet nombreux ! De plus, il est facile de revaloriser soi-même ses déchets de taille. Gardons en tête qu'une plantation étalée sur plusieurs années requiert un volume conséquent de paillis. De plus, la transformation des déchets verts en paillage nécessite des énergies fossiles. N'oublions pas le rôle des plantes couvre-sols dans un massif, leur expansion limitera la quantité de paillage années après années.

ENTREtenir SA PLANTATION

a. Nourrir son sol pour qu'il nourrisse les plantes

Le sol est un élément essentiel de votre plantation. Si vous souhaitez l'amender (le nourrir), la bonne période se situe entre le début de l'automne et la fin du printemps, selon la composition des apports.

Les amendements organiques s'incorporent au sol dans les 10 premiers centimètres. La matière organique (humus, compost) assure la réserve en éléments nutritifs du sol.

La matière organique stimule également l'activité biologique, améliore la texture et assure une bonne retenue de l'eau. Dans une démarche écologique, nous chercherons à éviter l'usage de tourbe (ou de terreau qui en contient) car c'est une ressource non renouvelable.

Gardez en tête ces quelques règles pour prendre soin de votre sol :

- Travailler en profondeur son sol désordonne les strates qui mettent du temps à se former et bouleverse la vie qui s'y trouve.
- Préférez un terreau de feuilles ou du compost maison pour stimuler la reprise des plantes.
- Un sol laissé sans couverture s'altère, se tasse et se dessèche. L'apport de paillage organique permet de couvrir le sol et de l'amender en surface. Les plantes couvre-sols permettent, à moyen/long terme, de protéger le sol.
- Un amendement excessif stimule le feuillage et non la floraison.
- En cas d'apport de terre végétale ou de terreau, décompactez le sol avant de déposer la couche de terre. Veillez à ne pas enterrer la base des végétaux en place.

b. Accompagner ses plantations

Prenez le temps d'observer l'attitude de vos plantes. Elles ne réagissent pas immédiatement après une action d'entretien. De manière générale, évitez d'intervenir quand le sol est détrempé ou lorsqu'il est trop dur et trop sec. L'entretien des plantations a plusieurs objectifs :

- permettre aux plantations de bien s'enraciner et se développer ;
- limiter la concurrence avec des plantes spontanées ;
- maintenir un aspect soigné et attrayant.

L'arrosage

Observez la météo pour prévoir l'arrosage en conséquence. Passez voir vos plantations régulièrement, observez leurs feuillages, vérifiez si votre sol est desséché sous le paillage... Arrosez de préférence le matin ou le soir. Les arrosages doivent être exécutés avec soin afin qu'il n'y ait pas de ravinement dans le massif. La quantité d'eau est donc à adapter aux besoins et à la taille de vos plantes.



L'arrosage est nécessaire la première année, le temps que les racines se développent. Arrosez vos plants une à deux fois par semaine les premiers mois en veillant à ce que la motte sèche légèrement entre deux arrosages. Lorsque les végétaux seront bien établis, vous pourrez apporter une quantité d'eau plus importante et espacer les arrosages.

Attention, certaines plantations en pied d'arbre peuvent recevoir que très peu d'eau lorsqu'il pleut. Si la terre est très sèche, arrosez en plusieurs temps afin de laisser la terre s'imbiber d'eau. Les « arrêtés sécheresse » en période estivale doivent être impérativement respectés, même s'ils doivent conduire à la perte des végétaux.

Le désherbage

Le désherbage est indispensable le temps que les plantations atteignent leur taille adulte. Il est important de prévoir un passage par mois minimum entre avril et octobre afin de ne pas se laisser déborder. Observer les modes de croissances des plantes spontanées permet d'agir efficacement. Il est souvent nécessaire de retirer la racine avec un couteau à désherber.



La taille

La taille n'est pas obligatoire pour le maintien de la bonne santé du végétal. On taille pour stimuler une nouvelle floraison, maintenir le végétal à une place définie, stimuler le développement des racines ou pour conserver une forme compacte. Taillez les fleurs séchées permet de stimuler une seconde floraison.

Valorisez vos déchets de taille au compost.

Il n'est pas recommandé de rabattre vos vivaces à l'automne ou en hiver. Le feuillage séché peut protéger la partie vivante de la plante et lui éviter un coup de froid. De plus, les parties sèches peuvent être très décoratives en hiver si elles résistent au vent. Elles peuvent aussi héberger et nourrir la petite faune. De manière générale, les vivaces sont rabattues à 15 cm au-dessus du sol au printemps, avant la reprise de la végétation.

Les graminées à feuillage caduc devront être taillées au début du printemps. Le bon moment correspond à la montée des nouvelles pousses. Vous pourrez réutiliser ces déchets de taille en les mélangeant au paillage. Les graminées à feuillage persistant se contenteront d'un simple peignage à la main afin de supprimer les feuilles sèche.

Renouveler et multiplier ses vivaces

Observez la vivacité de vos plantes au fil du temps. Une fois arrivées à maturité, vous pourrez multiplier, récolter les graines ou diviser vos vivaces. Des ateliers seront organisés avec les services techniques afin de partager avec vous ces connaissances. La division des touffes permet de régénérer les plantes vivaces.

Il est conseillé de réaliser cette opération tous les 3 ans maximum. Les vivaces à floraison printanière sont à diviser à l'automne et les vivaces à floraison automnale ou estivale sont à diviser au printemps.

Les paillages organiques se dégradent tous les ans. Laissez-le se décomposer dans le sol et veillez à rajouter une couche chaque année. Renouvelez votre paillage à l'automne.



Les plantes indésirables : envahisseurs exotiques et sauvages des rues

Dans les jardins et sur les balcons, on observe en ville un grand nombre de plantes ornementales exotiques ou hybrides. Souvent considérées comme plus « jolies » que leurs cousines indigènes, elles sont généralement moins adaptées au climat, moins intéressantes pour les **pollinisateurs***, moins résistantes aux maladies et aux ravageurs. Certaines plantes horticoles sont tellement favorisées dans le milieu où elles sont introduites qu'elles exercent une trop forte pression sur les plantes indigènes. On les considère alors comme invasives.

Une **plante invasive** est une espèce d'origine exotique dont l'expansion est rapide, non régulée, et causant de réels dommages aux milieux dans lesquels elle s'installe : régressions des espèces indigènes concurrentes, perte de biodiversité...

Ces plantes introduites se sont rapidement **naturalisées*** : elles se développent sans prédateurs, maladies ou concurrents dans un environnement qui n'est pas habitué à leurs présence. Elles arrivent ainsi à modifier **le fonctionnement des écosystèmes*** et posent parfois des problèmes de santé publique. La stratégie la plus efficace et rentable pour réduire ou éliminer l'impact des plantes invasives est d'empêcher leur introduction.

La plupart des herbes spontanées ne posent pas de problèmes aussi importants. Celles-ci sont régulées naturellement par leur environnement. Plus de 240 espèces végétales ont été recensées dans les rues des villes et villages de France. La plupart de ces espèces sont dites pionnières, elles sont les premières à coloniser un espace sans vie ou très perturbé. L'abandon du désherbage chimique et le changement de gestion permet à ces plantes spontanées de reconquérir nos villes minérales.

Nous pouvons nous interroger s'il est nécessaire d'éliminer ou de conserver une plante spontanée. Si le but de la plantation est de conserver une diversité végétale, il est préférable d'éliminer les plantes proliférantes telles que le liseron ou le chiendent. Si une plante spontanée présente un intérêt ornemental ou environnemental, conservez-la.

Liste des arbres et arbustes considérés comme envahissants

- Acacia Robinia pseudoacacia
- Ailante Ailanthus altissima
- Buddléia de David Buddleja davidii
- Erable négundo Acer negundo

Liste des herbacées considérées comme envahissantes

- Ambroisie à feuilles d'armoise Ambrosia artemisiifolia
- Basalmine de l'Himalaya Impatiens glandulifera
- Raisin d'Amérique Phytolacca americana
- Renouée du Japon Reynoutria Japonica
- Vergerette du Canada Erigeron canadensis

LEXIQUE

BRF : le bois raméal fragmenté est un mélange non composté de résidus de broyage de rameaux de bois.

Herbacée : les plantes *herbacées* sont constituées de tige qui fanent. Elles meurent et renaissent, mais pas toutes avec la même temporalité. On distingue les annuelles, les bisannuelles et les vivaces.

Les plantes dites *annuelles* se développent, fleurissent et meurent la même année. Elles se ressèment tous les ans.

Les plantes dites *bisannuelles* ont une durée de vie de deux ans. Elles ne fleurissent que la 2^e année. Collectez et semez leurs graines dans vos plantations !

Ligneux : les végétaux dits *ligneux* transforment leurs tiges herbacées en bois. C'est le cas des arbres, des arbustes...

Feuillage : les plantes *caduques* perdent leurs feuilles en automne, alors que les végétaux *persistants* renouvellent leur feuillage tout au long de l'année. Certains végétaux sont qualifiés de *semi-persistants*, ils conservent une partie de leur feuillage toute l'année selon les conditions climatiques.

Hauteur et port : ces termes définissent la forme du végétal. Prendre en compte la taille adulte permet de limiter les gênes entre les végétaux ou les trous.

Substrat : matériau servant de support au végétal. On mélange de la terre, du sable, de l'humus pour confectionner un substrat adapté à la plantation.

Pollinisateurs : insectes qui assurent la fécondation des plantes à fleurs en transportant le pollen (abeilles, papillons...).

Envahissantes : plantes se développant de manière excessive en nuisant à l'écosystème dans lequel elles ont été introduites.

Plante naturalisée : plante étrangère qui s'est naturellement adaptée pour s'établir durablement.

Écosystème : ensemble composé d'un milieu et des êtres vivants qui y vivent.

TABLEAU D'INTÉRÊT SAISONNIER

Associez vos végétaux pour donner un intérêt annuel à votre plantation !

nom	printemps	début d'été	milieu d'été	fin d'été	début d'automne	fin d'automne	hiver



CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Direction de l'Espace Public et de la Proximité

Services Techniques Végétales

10, rue de la Charme

63000 Clermont-Ferrand

Tél. : 04 43 76 24 56

Mel : icionseme@clermontmetropole.eu

Site : www.clermontmetropole.eu